

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 22

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

höfer, l'emploi du bronze phosphoreux, le canon Krupp de 40 cm., etc. Or, vérification faite, toute cette soi-disant correspondance d'Allemagne se compose, de la première ligne à la dernière, d'extraits de la *Revue militaire suisse*. Ces extraits, qui ne sont pas très neufs puisqu'il en est dans le nombre qui remontent au mois de juillet dernier, sont fort habilement accolés les uns aux autres par des phrases *ad hoc* : « Comme vous le voyez.... D'un autre côté.... etc. »

Nous avions toujours cru dans notre naïveté provinciale que lorsqu'on pillait un journal il était honnête de citer par-ci par-là son nom. Il paraît qu'on en juge autrement au quai Voltaire et que nous sommes bien en retard. *L'Avenir* a pensé sans doute que nous nous estimerions trop heureux de voir qu'il daignait faire usage de notre copie.

Quoi qu'il en soit, ce moyen de se procurer à bon compte des correspondances étrangères nous a paru assez original pour mériter une mention.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

CONFÉDÉRATION SUISSE

Cours de répétition de la landwehr. — Le Conseil fédéral, sur la proposition du département militaire et en exécution de la nouvelle loi sur les exercices de la landwehr, vient d'arrêter comme suit le tour de rôle suivant lequel les bataillons d'infanterie, les batteries de campagne, les compagnies de position et les cadres des bataillons du génie de la landwehr seront appelés au cours de répétition.

Infanterie.

En 1882 : les bataillons de fusiliers des brigades I, VII, IX et XIII, les bataillons de carabiniers et les bataillons de fusiliers supplémentaires 1, 4 et 5.

En 1883 : les bataillons de fusiliers des brigades III, V, XI et XV, les bataillons de carabiniers et les bataillons de fusiliers supplémentaires 3 et 3.

En 1884 : les bataillons de fusiliers des brigades II, VIII, X et XIV, les bataillons de carabiniers et les bataillons de fusiliers supplémentaires 7, 98 et 99.

En 1885 : les bataillons de fusiliers des brigades IV, VI, XII et XVI, les bataillons de carabiniers et les bataillons de fusiliers supplémentaires 6 et 8.

Artillerie.

a) Batteries de campagne : 1882, n°s 6 d'Argovie et 8 de Vaud; 1883, n°s 4 de Zurich et 2 de Berne; 1884, n°s 3 de Lucerne et 7 de Thurgovie; 1884, n°s 4 de Soleure et 5 de St-Gall.

b) Compagnies de position : 1882, 1^{re} division : compagnies 12, 13, 14 et 15; 1883, 2^e division : compagnies 3, 4, 5 et 6; 1884, 3^e division : compagnies 7, 10 et 11; 1885, 4^e et 5^e divisions : compagnies 1, 2, 8 et 9.

Génie.

1882 : bataillons 1 et 4; 1883 : bat. 2 et 3; 1884 : bat. 5 et 7; 1885 : bat. 6 et 8.

Pour les troupes vaudoises le tour de rôle pour l'année prochaine comprend donc : les bataillons de fusiliers 1, 2, 3, 4, 5 et 6; le bataillon de carabiniers n° 1; la batterie de campagne n° 8; les cadres du bataillon du génie n° 1; les compagnies de position n°s 13 et 14.

La durée du service est pour les bataillons d'infanterie, cadres 9 jours, troupe 5 jours; pour les batteries 6 jours et pour les cadres du bataillon du génie 6 jours, non compris le jour d'entrée au service et le jour du licenciement.

Nouvelle hausse du Vetterli. — Le Conseil fédéral vient d'adopter, sur la proposition du Département militaire, une modification à la hausse ou feuille de mire du fusil d'infanterie, en ce sens que l'échelle de graduation sera portée pour les fusils de fabrication nouvelle jusqu'à 1600 mètres.

A cet effet, on a pratiqué sous la feuille de mire du modèle actuel une autre feuille mobile qui, glissant dans une rainure, vient se placer, lorsqu'elle est sortie de son logement, dans le prolongement de la feuille de mire supérieure. On obtient ainsi une feuille de mire prolongée, avec la graduation à 1600 mètres, distance qui est entièrement dans la portée du fusil Vetterli et à laquelle on tire encore avec une précision suffisante.

Des essais pratiqués avec la nouvelle hausse dans les écoles de tir de cette année ont pleinement réussi. Sur des cibles représentant une compagnie en colonne par sections, on a obtenu le 30 0/0 des coups touchés.

ÉTRANGER

France. — Nouveaux uniformes de la cavalerie. -- Le président du comité de cavalerie a présenté dernièrement au ministre de la guerre les nouvelles tenues, rectifiées d'après les observations faites à la suite des essais.

Le casque que portent les hommes du 11^e chasseurs est adopté en principe. La crinière blanche est remplacée par une noire.

Le dolman a les deux poches du devant un peu baissées.

La culotte, qui n'était pas basanée, le sera en drap. La botte jaune n'a subi aucune transformation.

Les officiers porteront une patte noire dans la tenue journalière.

Le port du sabre à la selle étant décidé, le revolver sera mis à gauche, ce qui est bien plus commode pour le maniement de cette arme.

Pour le paquetage du cheval, le manteau actuel, transformé en criméenne, sera placé derrière la selle; le sac à avoine sur le devant. Il n'est plus question de bissac.

La voiture-forge, actuellement en essai à Vernon, fait supposer que les cavaliers ne porteront plus que deux fers, un de devant et un de derrière.

(*Armée française.*)

Hollande. — Tirs comparatifs de l'infanterie et de l'artillerie. — Le *Militar Wochenblatt*, dans un de ses derniers numéros, rend compte d'une expérience intéressante qui a été faite au camp de Oldembrock, en Hollande.

Quatre pièces de campagne furent placées en batterie et ouvrirent le feu à shrapnel, sur une cible de 135 mètres de longueur, 0.45 de hauteur et de 1.80 de profondeur. Cette cible représentait 100 hommes d'infanterie couchés sur le sol.

D'un autre côté, on faisait coucher par terre 100 hommes d'infanterie qui ouvrirent le feu sur quatre pièces d'artillerie dont les servants étaient représentés par des mannequins de bois.

Cette expérience a eu lieu aux distances de 1500 à 1700 mètres. A 1500 mètres, l'infanterie a eu l'avantage, puisqu'elle a mis dans la cible, dans l'espace

de dix-huit minutes, trente-huit balles ; tandis que l'artillerie, dans le même espace de temps, n'avait frappé la cible que de trente-six projectiles.

A 1700 mètres l'avantage a été pour l'artillerie.

(*Id.*)

Turquie. — **Etat de l'armée.** — Au moment où quelques journaux de Rome voient déjà la guerre sur le point d'éclater entre la France et l'Empire ottoman, il n'est pas sans intérêt de connaître l'état actuel de l'armée turque, que des officiers allemands s'étaient occupés, comme on sait, de réorganiser à la suite de la guerre turco-russe. Voici comment la *Deutsche Heeres-Zeitung* apprécie le résultat de leurs efforts et la situation présente.

Le chaos qui régnait dans l'armée turque depuis la guerre de 1877-78 a commencé à s'éclaircir quelque peu vers le milieu de l'année dernière. L'adoption de la nouvelle organisation militaire peut être considérée comme le premier pas fait pour sortir de l'état de désordre où se trouvait l'armée après les désastres que lui avaient infligés les troupes russes.

Mais le plan d'organisation militaire, élaboré par les officiers allemands, n'est qu'un document montrant ce que serait l'armée turque si jamais on arrive à réaliser leurs projets.

L'adoption de l'organisation nouvelle se trouva coïncider avec les préparatifs nécessités par l'affaire des frontières grecques. Le ministère de la guerre fut contraint de suspendre l'application du nouveau système, pour ne songer qu'à concentrer le plus grand nombre de troupes possible sur les points qui pouvaient devenir le théâtre de la guerre. Les résultats obtenus dans cette direction sont les meilleures données qu'on puisse utiliser pour apprécier l'état actuel des forces militaires turques.

Les préparatifs de guerre commencèrent pendant l'été de 1880. Dans les premiers jours de juillet arrive l'ordre de lever des recrues pour toute l'armée, ce qui, par des motifs d'économie, n'avait pas eu lieu les années précédentes.

En même temps qu'on répartissait ces recrues dans les corps de troupe de l'armée active (*nizam*), on commençait à mobiliser peu à peu différents corps d'armée et à former les unités tactiques des *rédifs* (armée territoriale).

D'abord, les troupes restèrent sur les territoires des corps d'armée auxquels elles appartenaient; mais à mesure que se compliquait la situation politique, un mouvement de concentration s'opérait dans les provinces d'Epire, de Thessalie, de Macédoine et de Thrace. D'après des renseignements dignes de foi, des forces militaires considérables se trouvaient réunies dans ces provinces au commencement du mois de mai dernier. Environ 70,000 hommes se trouvaient sur la frontière grecque. L'armée d'Epire-Thessalie comprenait 97 bataillons d'infanterie, 32 batteries de campagne et de montagne, 25 escadrons, quelques compagnies du génie et détachements d'artillerie de forteresse.

Ces troupes étaient distribuées dans les provinces de la manière suivante : Epire, 30 bataillons dont 17 de *nizams*, 2 de frontière et 11 de *rédifs*, 12 batteries de campagne et de montagne, 4 escadrons et quelques compagnies du génie et d'artillerie de forteresse. — Thessalie, 67 bataillons, dont 26 de *nizams* et 41 de *rédifs*; 21 escadrons, 20 batteries de campagne et de montagne, quelques compagnies du génie et d'artillerie de forteresse; soit au total 40,000 hommes.

Contre la ligue albanaise, la Porte disposait de 25,000 hommes, réunis partie en Albanie, partie à Salonique.

La défense de la frontière nord de l'empire était confiée au 2^e corps d'armée qui était mobilisé et tout entier stationné dans le vilayet d'Andrinople. Il comprenait 14,000 hommes de *nizams*; et ses troupes de *rédifs* se compo-

saint de 62 bataillons formant un total d'au moins 31,000 hommes. Ainsi, en dehors de la division concentrée à Salonique, on disposait de 45,000 hommes pour défendre la frontière septentrionale. Au commencement de mai, sans compter la garnison de Constantinople, la Porte avait sous ses ordres en Europe au moins 140,000 hommes de troupes prêtes à faire campagne.

En Asie, le gouvernement ottoman avait dirigé surtout son attention sur la préparation à la guerre de deux corps d'armée : ceux d'Eriwan et de Damas (4^e et 5^e). Les troupes nizams du 4^e s'élevaient à 18,000 hommes, les troupes rédifs à 30,000 hommes. Mais les rédifs de ce corps ne furent pas mobilisés.
(Progrès militaire.)

Société des officiers de la Confédération suisse.

SECTION VAUDOISE.

Le comité de la Section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse propose, pour l'année 1881-1882, les sujets de concours suivants :

1^o Exposé historique et militaire de l'invasion des Français en 1798 ; marche des événements à l'aile droite des positions suisses.— Ce travail doit être une continuation de l'étude sur la campagne de 1798, présentée l'année dernière par la Section vaudoise et honorée du premier prix. Autant que possible le travail doit se baser sur des sources originales (*Concours fédéral*).

2^o Quelle est la meilleure manière de recruter et de former les officiers d'administration en exécution de l'art. 49 de l'organisation militaire du 13 novembre 1874 et en se basant sur les expériences faites dès lors ? (*Concours fédéral*).

3^o Quelle est la meilleure manière d'exercer l'infanterie au tir dans les années où elle n'a pas de service ? (*Concours fédéral*).

4^o Etude des changements à apporter au règlement général de service (service intérieur) pour le mettre en harmonie avec la nouvelle organisation militaire.

5^o Etude sur les emplacements que doivent occuper les tirailleurs et les soutiens dans la ligne de feu (défense des crêtes).

6^o Etude sur le fusil Vetterli, nouveau modèle.

7^o Exposé critique des nouveaux règlements tactiques de la cavalerie.

8^o Quelle influence l'application de la nouvelle loi militaire a-t-elle eue sur le recrutement de la cavalerie, sur les effectifs, sur la remonte et la situation générale de cette arme au point de vue de l'équitation et de sa valeur tactique.

9^o Le bronze-acier, étude historique et technique.

10^o La tactique de l'artillerie de campagne et son application dans les derniers rassemblements de division.

11^o Le rôle des pionniers d'infanterie ; leur utilité.

12^o Etude sur la télégraphie optique ; son application en Suisse.

13^o Les travaux prévus à l'art. 93 de la loi sur l'organisation militaire ; leur utilité.

Les mémoires doivent être expédiés avant le 1^{er} juin 1882, à M. le premier lieutenant Vuagniaux, secrétaire du comité cantonal. Ils seront pourvus d'une devise. Le nom de l'auteur sera indiqué dans une enveloppe cachetée et jointe à l'envoi. La devise du travail sera répétée sur l'enveloppe.